

LE VOYAGE : La 7^{ème} route des orgues

Dates : du 22 au 27 octobre 2018

VOYAGEURS : (*) Les noms et prénoms doivent correspondre exactement à ceux figurant sur les pièces d'identité utilisées au cours du voyage.

Vos coordonnées :

M – Mme – Mlle :
Prénom :
Date de naissance : Nationalité :
Adresse :
Code postal : Localité :
Tél. domicile : Tél. portable :
E-mail :

Voyage en chambre : Double Twin « 2 lits »
Individuelle (nombre limité)

Personne vous accompagnant :

M – Mme – Mlle :
Prénom :
Date de naissance : Nationalité :
Adresse :
Code postal : Localité :
Tél. domicile : Tél. portable :
E-mail :

Partagera votre chambre : OUI / NON

VOTRE INSCRIPTION

<i>Prix par personne</i>	Base 17 participants	Base 19 participants	Base 22 participants
En chambre double	1440 €	1 375 €	1 300 €
Supplément chambre individuelle	+ 210 € / personne		

**Taxes aériennes au 19/03/18, comprises dans le prix : 62 € et révisables 1 mois avant le départ.

Le prix de ce voyage est calculé sur la base de 17 participants minimum.

- Je souhaite souscrire **l'Assurance annulation, bagages et interruption de voyage** (merci de cocher la case correspondant à votre choix) (souscription possible uniquement à l'inscription - assurance non remboursable quelle que soit la date d'annulation)
 - Assurance multirisque : 3,95% du prix total du voyage
 - Assurance multirisque complémentaire carte bancaire haut de gamme : 2 % du prix total du voyage

• Remarques ou demandes spécifiques :

Après avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente précisées au verso de ce bulletin, ainsi que de l'information détaillée décrivant le voyage, je vous confirme mon inscription ainsi que celle des personnes mentionnées sur ce bulletin, et verse un **acompte de 500 €** par personne.

- Je joins un chèque de **500 € par personne** à l'ordre d'Intermèdes, et vous enverrai le solde sur facture, qui sera adressée 61 jours avant le départ.
- Je vous communique mon e-mail pour recevoir un lien de paiement sécurisé sur Internet : _____@_____
- Je préfère communiquer mon numéro de carte bancaire par téléphone afin d'effectuer le règlement de l'acompte à distance. Le numéro de carte bancaire ne sera pas conservé. A réception de votre bulletin d'inscription, Nathalie Cerlier (01 45 61 94 06) prendra contact avec vous.

Formalités : Passeport ou carte d'identité en cours de validité.

Bulletin d'inscription à retourner, accompagné de votre règlement et de la photocopie de votre pièce d'identité que vous utiliserez au cours de ce voyage, à Intermèdes 60 rue La Boétie 75008 Paris, à l'attention de Nathalie Cerlier.

Le : _____ Signature : _____
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Si vous réglez par chèque, en espèces, par virement bancaire, ou si votre carte de paiement ne comporte pas de garantie annulation, nous vous recommandons de souscrire l'assurance multirisque.

Informations voyageurs : **sécurité et situation sanitaire** : pour chaque pays, le ministère des Affaires étrangères publie des fiches « conseils aux voyageurs » sur son site Internet : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>. Vous y trouverez les dernières recommandations notamment en matière de sécurité, formalités et santé. Nous vous recommandons fortement de consulter ces sources d'information régulièrement, jusqu'à la veille de votre départ. Nous tenons également ces fiches à votre disposition sur demande au 01 45 61 90 12. Responsabilité civile professionnelle : MMA contrat n°144 397 719 - IM 075100239. Garantie financière ATRADIUS, conformément à la loi 92-6454 du 13/07/1992.

* Conformément à la réglementation des compagnies aériennes en matière de sécurité, **il est impératif que le nom et le prénom figurant sur le bulletin d'inscription soient identiques à ceux mentionnés sur votre pièce d'identité** (passeport ou carte d'identité selon la destination). Seul le premier prénom est pris en compte. Les billets d'avions sont émis en fonction des informations que vous nous donnez à l'inscription. En cas d'erreur, la compagnie aérienne se réserve le droit de nous facturer une pénalité dont le montant serait alors répercuté sur votre facture (minimum 100 €, le maximum étant le montant total du billet d'avion). Intermèdes ne pourrait être tenu pour responsable en cas de refus d'embarquement par la compagnie aérienne, aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être envisagé.

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE

Conditions générales de vente

Conformément aux dispositions de l'article R211-12 du Code du Tourisme, les dispositions des articles R 211-3 à R211-11 du Code du Tourisme sont reproduites à titre de Conditions Générales de Vente et applicables exclusivement à l'organisation et à la vente de voyages, séjours et forfaits touristiques au sens des articles L 211-1 du Code du Tourisme.

Le Code du tourisme français devant évoluer à partir du 1er juillet 2018 conformément aux dispositions de la Directive (UE) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées, les présentes CGV/CPV seront amenées à être modifiées pour tenir compte des nouvelles dispositions législatives.

CONDITIONS PARTICULIERES

Inscription et paiement

Toute inscription à l'un de nos voyages doit être faite par l'envoi du bulletin d'inscription. Votre inscription doit être accompagnée d'un acompte selon les modalités mentionnées sur le bulletin d'inscription. Le solde du voyage devra nous parvenir au moins 30 jours avant le départ (60 jours pour certains voyages). Si votre solde ne nous est pas parvenu dans les délais requis, votre inscription pourrait être annulée et soumise aux conditions d'annulations habituelles. En cas d'inscription à moins de 30 jours du départ (60 jours pour certains voyages), le prix total du voyage devra être réglé à l'inscription.

Certaines compagnies aériennes peuvent imposer une émission des billets d'avion avant la date de paiement du solde du voyage. Si le coût des billets d'avion est supérieur au montant de votre acompte, la différence vous serait demandée au titre de 2ème acompte.

Annulation

Toute annulation de votre part devra nous être notifiée dans les plus brefs délais par téléphone et confirmée par courrier, télécopie ou e-mail. Les versements effectués seront remboursés selon les conditions ci dessous (sauf conditions particulières mentionnées dans le programme détaillé du voyage concerné, en particulier pour les croisières).

Frais d'annulation :

- au-delà de 60 jours avant le départ : 200 € de frais par personne
- entre 60 et 15 jours : 60 % du prix du voyage
- moins de 15 jours : 100% du prix du voyage.

Outre les frais d'annulation et de dossier mentionnés ci-dessus, pour tout billet d'avion déjà émis au jour de l'annulation, que ce soit en raison de contraintes d'émissions imposées par les compagnies aériennes ou sur demande du client, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100% du prix du billet hors taxes aériennes (*), quelle que soit la date d'annulation. (*) selon les compagnies aériennes et la tarification utilisée, une partie des taxes aériennes peut ne pas être remboursable, notamment la taxe YQ.

Pour les réservations effectuées par vos soins auprès des hôtels situés à proximité des aéroports, toute annulation doit également être faite par vos soins. Les hôtels, appliquent leurs propres conditions d'annulation.

Aucun remboursement n'est effectué dans les cas suivants :

- interruption de voyage, sauf si cette interruption intervient du fait des organisateurs.
- non-présentation aux heures et lieux de convocation mentionnés dans le carnet de voyages.
- absence de documents de voyages (passeports, visas, certificats de vaccination, etc.)

Certaines prestations spécifiques ne sont pas remboursées : ex. billets d'avion hors contingent groupe, départ direct de province, billets de spectacles ou droits d'entrée pour des expositions, frais de visa et d'assurances, sauf si l'annulation est du fait de l'organisateur.

Cession de contrat

Si vous ne pouvez partir, vous pouvez vous faire remplacer par une personne de votre choix, sous réserve qu'elle remplisse les mêmes conditions pour effectuer le voyage. Vous devez nous avertir au plus tard 7 jours (15 jours pour les croisières) avant le début du voyage et nous confirmer ce changement par mail ou lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant précisément le nom, prénom et adresse du participant. Cette cession entraîne des frais de 100€ par personne augmentés des frais d'annulation des billets d'avion éventuellement déjà émis (jusqu'à 100% du billet) et des frais de visas. La cession du contrat demeure par ailleurs soumise aux disponibilités aériennes permettant de réaliser le voyage au nom du nouveau participant et le cas échéant du délai d'obtention du visa.

Assurances

Pour votre confort et votre sécurité, l'assurance assistance/rapatriement est incluse dans le prix de voyage si vous résidez en Europe ou dans les COM, DROM et POM. Pour plus de couverture, nous vous conseillons vivement de souscrire le jour de votre inscription une assurance multirisque annulation / bagages / interruption de voyage. Une notice détaillant ces garanties est disponible sur notre site www.intermedes.com ou peut vous être envoyée sur simple demande.

Sécurité du voyageur

Pour des raisons de sécurité nous pouvons être amenés, sur les recommandations du Ministère des Affaires étrangères, à modifier un programme, ou annuler un départ. En cas de modification de programme, nous rembourserions l'éventuelle différence entre les prestations d'origine et celles de remplacement. En cas d'annulation du départ par l'organisateur, l'intégralité des sommes versées serait remboursée. Aucun dédommagement complémentaire ne saurait être accordé dans ces circonstances. Si à la suite d'une modification de programme, vous souhaitez annuler votre participation, nos conditions d'annulation s'appliqueraient. Toutefois, dans ce contexte, nous nous efforcerions de minimiser les frais.

Modification éventuelle des programmes

En dehors des circonstances liées à la sécurité des voyageurs, certains cas de force majeure, événements extérieurs ou indépendants de notre volonté (changements ou retards dans les horaires de train, avion et bateau, grève, manifestations culturelles ou événement politiques, conditions climatiques, etc.) peuvent nous conduire à modifier nos programmes sans que notre responsabilité soit engagée. Les sommes correspondant aux prestations non fournies et non remplacées seraient remboursées à l'exclusion de tous dommages et intérêts. En particulier, les conditions de transport et d'hébergement peuvent, pour des raisons techniques, être modifiées (ex : modification, retard ou annulation de vol, risque de sur réservation, grève...).

Ainsi, si vous devez prendre certains engagements en fonction de ces conditions de transport ou d'hébergement (par exemple réserver un pré-acheminement, un billet de train, une nuit d'hôtel à l'aéroport...), nous vous invitons à contacter notre Service Sur-Mesure Groupes pour vérifier que ces conditions n'ont pas dû être modifiées. En cas de modification de l'un des éléments essentiels du voyage, nous prévenons les personnes inscrites dans les meilleurs délais.

Les horaires des vols mentionnés dans nos programmes détaillés correspondent aux réservations effectuées à la date de parution du programme détaillé. La gestion dynamique des réservations par les compagnies aériennes ou leurs décisions de modifications de plan de vol indépendant de notre volonté peut nous amener dans certains cas, à vous communiquer les modifications qui auront été décidées par la compagnie aérienne ou bien à modifier nos réservations et à proposer des vols différents, sur la même compagnie ou sur une autre compagnie. Cette information vous serait alors communiquée dès que cela est connu.

Suite à des alliances passées entre certaines compagnies aériennes, il est possible que vos vols s'effectuent sur l'appareil d'une compagnie partenaire (dite alors transporteur de fait). Dans ce cas, l'identité du transporteur de fait vous serait communiquée au plus tard 8 jours avant le départ.

Toute modification de dates ou d'itinéraire demandée par le client après confirmation des services et signature du bulletin d'inscription, peut générer des frais. Ces frais peuvent atteindre 100% de la valeur du billet d'avion (international et/ou domestique) lorsque celui-ci est émis.

Responsabilité

Notre société dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle. Toutefois, notre société peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.

La responsabilité d'Intermedes se limite aux seules prestations incluses dans le forfait. Toute prestation achetée sur place, quelle que soit l'entité ou la personne ayant vendu cette prestation, ne rentre pas dans le cadre du voyage organisé par la société Intermedes. De ce fait, l'achat de cette prestation n'engage pas la responsabilité de la société Intermedes en cas de mauvaise exécution ou d'accident. De même si vous avez réservé un pré et/ou post-acheminement par vous-même, tous frais liés à une modification ou un retard de vol ne peuvent engager la responsabilité d'Intermedes pour une prise en charge de ces frais. Le transporteur n'assume aucune responsabilité pour les correspondances. Aussi, nous vous conseillons de prendre des billets modifiables et d'éviter les rendez-vous importants le jour précédent ou suivant votre voyage.

Conférenciers

Le nom des conférenciers est donné à titre indicatif et n'a aucune valeur contractuelle. Nous vous rappelons qu'un changement de conférencier ne peut faire l'objet d'aucune condition particulière d'annulation.

Prix

Nos prix comprennent : (sauf mention contraire précisé dans le programme détaillé) le transport aller et retour depuis Paris, les transferts et transports durant le circuit, les visites et l'accompagnement culturel, l'hébergement, les repas mentionnés l'assurance assistance rapatriement, les taxes d'aéroport et surcharges carburant (susceptibles de modifications). Une éventuelle hausse ou baisse de ces taxes et surtaxes serait répercutée sur le prix au plus tard 30 jours avant le départ. Le montant de cette part variable est précisé dans nos programmes détaillés, les éventuels frais de visa (pour les ressortissants français uniquement) Pour les autres nationalités nous remboursons un prix équivalent au coût d'obtention du visa pour les ressortissants français.

Nos prix ne comprennent pas : les dépenses à caractère personnel, l'assurance annulation / bagages / interruption de voyage, le room-service, les pourboires.

Révision de prix : les prix indiqués sont établis en fonction des données économiques (cours des devises, coût du transport et des carburants, des taxes et redevances) en vigueur lors de l'impression de nos programmes détaillés et d'un nombre minimum de participants 17.

En cas de nombre insuffisant de participants 17, Intermedes-proposera à l'ensemble des participants un départ maintenu moyennant un supplément calculé au plus juste.

Pour certains voyages, les prestations terrestres locales nous sont facturées (en totalité ou en partie) en monnaie locale ou en dollar. Conformément à la loi, une variation des taux de change supérieure à 4 %, ainsi qu'une augmentation sensible des tarifs aériens et ferroviaires, des taxes aériennes, du coût des carburants pour les transports aériens et maritimes, peuvent nous amener à augmenter le prix de nos voyages. Cette augmentation ne pourrait en aucun cas excéder 10 % du prix du voyage et vous en seriez avisés au minimum trente jours avant le départ.

Le taux de change de référence des voyages susceptibles d'être affectés par une variation du dollar, ou de la devise locale, est indiqué dans le programme détaillé.

Les réajustements de prix pour variations de change sont bien sûr calculés en fonction de la part qui dépend du cours de la devise. Cette part représente en général 30 à 60% du prix, un calcul spécifique est fait pour chaque voyage concerné.

Supplément aérien : les tarifs mentionnés dans le programme détaillé correspondent aux tarifs octroyés par les compagnies aériennes auprès desquelles les sièges ont été réservés. Chez certaines compagnies aériennes, ces tarifs peuvent ne plus être disponibles à la vente au-delà d'un certain délai (de quelques jours à trois mois avant le départ dans certains rares cas). En cas de non disponibilité du tarif aérien prévu, nous nous réservons le droit de répercuter tout ou partie de l'éventuelle hausse de prix aérien, qui serait communiquée au moment de l'inscription et soumise à votre accord.

Hébergement

Chambres triples : les chambres triples sont généralement des chambres doubles dans lesquelles on rajoute un lit d'appoint.

Chambres individuelles : elles disposent généralement d'un lit d'une personne. Elles font l'objet d'un supplément imposé par l'hôtelier et sont proposées en nombre limité. Elles sont souvent moins spacieuses et peuvent être moins bien situées que les autres chambres.

Les DUS sont des chambres double à usage individuel.

Formalités

Le voyageur doit être en possession des pièces d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité), visas, autorisations et autres documents (notamment sanitaires) exigés par les autorités des différents pays où doit se dérouler le voyage. Les formalités indiquées dans les programmes détaillés concernent les ressortissants français. Pour toute autre nationalité, il appartient au voyageur de se renseigner auprès des autorités consulaires pour effectuer les formalités nécessaires à l'entrée dans le pays.

* Si votre carte d'identité a été délivrée entre janvier 2004 et décembre 2013, sa durée de validité, pour les autorités françaises, a été prolongée automatiquement de 5 ans, mais la date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Toutefois, les autorités de certains pays ne reconnaissent pas cette extension de validité. De ce fait, si la date mentionnée sur votre carte d'identité est expirée, nous vous recommandons de voyager avec un passeport en cours de validité.

En aucun cas, Intermedes ne peut supporter les frais supplémentaires résultant de l'impossibilité dans laquelle se trouverait le voyageur de présenter les documents requis aux autorités compétentes.

Transports / Bagages

Convocation aéroport : pour les vols long-courriers, vous êtes convoqués généralement 3 heures avant le décollage, et 2 heures avant pour les vols moyen-courriers.

Bagages : Pour les voyages en avion, la franchise des bagages est généralement limitée à 20 kg (30 kg en classe affaires). Dans certains pays, pour les vols intérieurs la franchise bagage est limitée à 15 kg pour les bagages enregistrés et 7 kg pour les bagages cabine. Tout dommage ou perte de bagage est soumis aux conditions des transporteurs ou de l'assurance complémentaire souscrite pour couvrir ce risque.

Nous vous conseillons de ne pas laisser dans vos bagages des objets de valeur, clefs, papiers d'identité ou médicaments indispensables à votre santé. Nous ne saurions être responsables en cas de dommages, pertes ou vols d'effets personnels.

Réclamations : Après avoir contacté notre Service Sur-Mesure Groupes et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai maximum de 60 jours, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: www.mtv.travel.

